



Direction Stratégie et Territoires
Service Stratégie Foncière

Décision n°2025 - 756

Objet : Rezé – rue Abbé Grégoire – Déclassement de la parcelle cadastrée section AL numéro 140 en vue de la réitération d'un apport en nature au profit de Nantes Métropole Aménagement

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.4.6) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le déclassement de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'arrêté n°2025-47 du 21 juillet 2025 portant délégations de signature pendant la période estivale,

Vu la délibération n°2025-121 du 4 juillet 2025 portant annulation du transfert entre la Ville de Nantes et la Communauté Urbaine de Nantes mais uniquement en ce qui concerne la parcelle cadastrée section AL numéro 140 d'une superficie de 23.617 m² située à Rezé, rue Abbé Grégoire,

Vu la désaffectation manifeste de la parcelle cadastrée section AL numéro 140,

Considérant que dans la perspective des ventes à venir sur la phase n°1 de la ZAC Pirmil les Isles, une trame de promesse synallagmatique de vente a été rédigée.

Considérant qu'à l'issue de la réalisation de cette trame de promesse de vente, des incohérences relatives à la procédure de déclassement de la parcelle cadastrée section AL numéro 140 située Rue Abbé Grégoire à Rezé ont été constatées.

Considérant que la parcelle cadastrée section AL numéro 140 est issue de la parcelle initialement cadastrée section AL numéro 83, ladite parcelle ayant été acquise par la Ville de Nantes auprès de la Ville de Rezé en 1975, en vue d'y implanter un nouvel abattoir municipal. Dans les faits, ce seront 3 activités qui s'implanteront sur le site : l'abattoir (parcelle AL n°142), une usine de triperie (parcelle AL n°142) ainsi qu'un entrepôt frigorifique (parcelle AL n°140, objet de la présente décision).

Considérant que la Ville de Nantes a cédé la parcelle cadastrée section AL numéro 140 à la Communauté Urbaine de Nantes le 28 octobre 2003 dans le cadre des transferts de compétences. Par suite, Nantes Métropole l'a cédée le 11 septembre 2018 à Nantes Métropole Aménagement dans le cadre d'un apport en nature en vue de la réalisation de la ZAC Pirmil Les Isles.

Considérant que le statut de la parcelle cadastrée section AL numéro 140 présente des incohérences, à savoir que : (i) l'entrepôt frigorifique (reposant sur la parcelle AL numéro 140, objet de la présente décision) n'aurait pas dû intégrer le domaine public et que (ii) cette parcelle a été transférée à la Communauté Urbaine de Nantes alors que le transfert de compétences ne concernait que les biens appartenant au domaine public. Par conséquent, il est possible que l'acte contenant apport en nature au profit de Nantes Métropole Aménagement en 2018, soit intervenu sans déclassement préalable puisse être entaché d'une nullité absolue.

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité juridique des différents actes liés à la cession de la parcelle cadastrée section AL numéro 140, il apparaît nécessaire de régulariser la situation au moyen de plusieurs actes, à savoir : (i) la délibération n°2025-121 du 4 juillet 2025 relative à l'annulation du transfert entre la Ville de Nantes et la Communauté Urbaine de Nantes, (ii) la présente décision relative au déclassement de la parcelle cadastrée section AL numéro 140 et (iii) une délibération à prendre autorisant la réitération de l'apport en nature entre Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement, uniquement en ce qu'elle concerne la parcelle cadastrée section AL numéro 140.

Considérant que cette parcelle ne présente pas d'intérêt pour Nantes Métropole et constatant sa désaffectation.

Décide

Article 1. Rezé – rue Abbé Grégoire - Déclassement de la parcelle cadastrée section AL numéro 140 d'une superficie de 26.617 m² située à Rezé (44400), rue Abbé Grégoire.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **30 JUL. 2025**

Pour la Présidente
Le membre du bureau déléguée

Laure BESLIER



mis en ligne le :

31 JUL. 2025

Accusé de réception en préfecture 2
044-244400404-20250730-2025_756DEC-AR
Date de télétransmission : 31/07/2025
Date de réception préfecture : 31/07/2025

Nantes Métropole - Décision